

Conseil communal de Blonay – 28 mars 2017

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le 13 février dernier se tenait le premier Conseil de la Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants, dans sa nouvelle composition et sa nouvelle organisation.

Autour de la table, 13 personnes :

- Le président, José Giavazzi, habitant de Blonay et ancien membre du CC
- Les deux municipaux en charge de l'accueil de jour : Antoinette Siffert et Bernard Degex
- Le représentant de Nestlé, Olivier Commend
- Une représentante des parents placeurs (APE) : Sandrine Boubée
- Trois représentantes du CC de Blonay : Laura Ferilli, Justine Gomez, Barbara Kool
- Trois représentantes de CC de St-Légier : Barbara de Kerchove, Tommasina Maurer, Michèle Petetin

... ainsi que le nouveau directeur de la Fondation, Christoph Gerber, et la secrétaire Fabienne Favre.

Cette première séance a permis aux membres de faire connaissance, d'en apprendre un peu plus sur l'histoire et le fonctionnement de la Fondation, de se mettre au courant des dossiers et de fixer les objectifs prioritaires pour 2017.

Avec la révision des statuts, entrés en vigueur au 1^{er} janvier de cette année, une nouvelle convention a été signée entre les Municipalités, Nestlé et la Fondation REBSL qui établit notamment les processus décisionnels et les échéanciers. La présentation du budget 2017 aux Municipaux des finances a constitué à cet égard un premier exercice, qui s'est avéré concluant.

Quant à l'Entraide familiale, après 20 ans d'engagement en faveur de l'enfance dans nos deux communes, après avoir porté cette Fondation sur les fonts baptismaux et avoir accompagné ses premiers pas, maintenant que le dispositif est consolidé, elle peut tourner la page et concentrer ses forces bénévoles sur d'autres enjeux.

Les nouveaux statuts clarifient les responsabilités et rôles entre les Municipalités et la Fondation. Ainsi, c'est aux Municipalités qu'il appartient de fixer le cadre général, à savoir

- de définir les lignes directrices de la politique d'accueil des enfants,
- de valider le plan de développement à 5 ans (combien de places, dans quel budget) et
- de valider la politique tarifaire.

Elles confient ensuite à la Fondation le soin de mettre en œuvre cette politique, à savoir :

- d'organiser (et d'optimiser) l'offre d'accueil suivant les besoins et les moyens à disposition,
- d'engager le personnel - conformément aux normes d'encadrement prévues,
- de facturer les prestations aux parents,
- et de veiller à la cohérence du dispositif.

Grâce à cette nouvelle gouvernance, et en particulier à la participation de 3 représentantes de ce conseil au Conseil de Fondation, les communes seront davantage associées à la prise de décision. Mes collègues et moi-même ne manquerons pas de vous tenir informés de celles-ci.

De plus, les statuts prévoient la possibilité qu'une **délégation intercommunale des commissions de gestion** se penche sur les comptes et la gestion de la Fondation.

Pour rappel, la Fondation accueille aujourd'hui quelques 1000 enfants de 0 à 12 ans et offre 547 places d'accueil. A l'instigation des Municipalités, elle a revu sa politique tarifaire en août 2016 (afin de maintenir une participation globale des parents autour de 40%) ; celle-ci ne sera donc pas modifiée en 2017. Il n'est pas non plus prévu d'ouvrir de nouvelles places d'accueil ; la Fondation entame sa phase de stabilisation. Je vous renvoie au site internet www.rebsl.ch pour davantage d'informations.

Vos représentantes : Justine Gomez, Laura Ferilli, Barbara Kool